

**Rapport de la commission de gestion concernant
Budget 2023- Préavis 2022-03**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion composée de Madame et Messieurs :

Vincent Muller (Président)

Annick Reymond

Pieric Magnenat

Francis Fuchs

Michael Roch

s'est réunie le lundi 21 novembre 2022 en salle de Municipalité pour étudier le préavis concernant le budget 2023 en présence de la Municipalité in corpore composée de Madame et Messieurs:

Claude Languetin, syndic

Caroline Paccaud

Claude Goy,

Danilo Perotti

Bernard Martignier

ainsi que M. Daniel Roch, boursier communal.

La commission a pu passer en revue l'ensemble du budget et obtenir tous les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension de celui-ci. La commission apprécie le fait de pouvoir bénéficier d'un préavis très détaillé et clair qui facilite grandement son travail.

La commission remercie les membres de la Municipalité ainsi que le boursier pour leur travail, leur disponibilité et pour la clarté de leurs explications.

La commission tient à relever les points suivants :

1. La péréquation financière reste toujours favorable à notre commune.
2. Les hausses de salaires et augmentations des coûts énergétiques ont été prises en compte dans le présent budget.
3. La réfection du chemin du Bas de la Côte concerne la partie en goudron entre la cantine et le chemin Neuf.

Malgré ces augmentations de charges, le budget reste équilibré puisque celui-ci se boucle sur un excédent de charges de CHF 12'822.-

En conclusion, la commission propose au Conseil communal :

- vu le projet de budget et le préavis présenté par la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission de gestion,

de décider

- d'adopter le budget de fonctionnement 2023 tel que présenté par la Municipalité et bouclant sur un excédent de charges de CHF 12'822.-
- de donner décharge à la commission de son mandat.

Vaulion, le 22 novembre 2022

Le Président



Vincent Muller

Le Rapporteur



Michael Roch